

éditions
LE FONDS BELVAL

6 avenue des Hauts Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-99959-787-2-3

bilan 2012



rapport d'activités
du Fonds Belval

bilan 2012



rapport d'activités
du Fonds Belval

	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-30
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	31-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	36-37
06	COMPTES ANNUELS 2012.....	38-49
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	38-39
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2012.....	40-40
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	41-41
	ANNEXE	42-49

Impression:**LE FONDS BELVAL**

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1
Fax: + 352 26 840-300
Email : fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

Image couverture: Paul Bretz Architectes
Photos: Paul Bretz Architectes, Patrick Galbats, André Weisgerber, le Fonds Belval
Impression: Imprimerie Fr. Faber, Mersch
Esch-sur-Alzette, juin 2013



Germain DONDELINGER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

L'année 2012 a été marquée par plusieurs événements qui ont eu une retombée remarquable. La visite de la reine Béatrix des Pays Bas au mois de mars peut être considérée comme l'événement le plus rayonnant qui a placé le site de Belval dans le focus international. Ensuite, l'inauguration de l'Incubateur d'entreprises en juillet, la proclamation des résultats du concours pour le Centre sportif Belval et l'inauguration de la nouvelle exposition « Belval & More » en décembre furent d'autres occasions pour mettre en exergue les travaux du Fonds Belval. Ces événements contribuent à donner une visibilité, parfois au-delà de nos frontières, au grand projet de la Cité des Sciences qui devient plus concret de jour en jour. La tour de la Maison du Savoir s'élance désormais à côté des hauts fourneaux et de la tour RBC comme troisième élément vertical définissant la silhouette de Belval.

En coulisses, l'année a surtout été marquée par la mise au point des projets de construction votés par la Chambre des Députés en juin 2011 et la préparation de tous les chantiers de la première phase de construction. Il s'agit en l'occurrence de la Maison du Nombre, de la Maison des Arts et des Etudiants, de la Maison du Livre, de la Maison de l'Innovation, du Bâtiment Laboratoires, des Ateliers d'Essais pour les Ingénieurs ainsi que des aménagements urbains. Tous ces chantiers démarrent en 2013 pour être terminés jusqu'en 2016 / 2017.

Du côté des hauts fourneaux, les travaux de trai-

tement des surfaces ont progressé comme prévu. La charpente métallique du haut fourneau B a été sablée et repeinte. Les chaudronneries ont été nettoyées à haute pression à l'eau et traitées avec un vernis transparent. Le résultat est très convaincant et rencontre beaucoup de succès. Parallèlement aux travaux sur la tour gueulard du haut fourneau B ont été entamés les traitements du haut fourneau A.

Finalement, après deux ans d'exploitation, le bâtiment « massenoire », situé au pied du haut fourneau A, est devenu le lieu incontournable pour ceux qui s'intéressent au site de Belval et à son développement. Une nouvelle exposition « Belval & More », mise en place à la fin de l'année, vient élargir le sujet de la Cité des Sciences en proposant un regard au-delà de la friche industrielle sur la région du bassin minier : histoire industrielle, histoire du développement architectural et urbain, reconversion des friches industrielles sont autant de sujets nouveaux traités dans l'exposition permanente auxquels se rajoutent les expositions temporaires. Actuellement, l'espace temporaire accueille une exposition sur le projet « Public Art Experience », le projet d'art public de la Cité des Sciences.

La fin de la première phase de construction approche. Jusqu'en 2017 elle aura impliqué un budget de 900'000'000 € répartis sur une quinzaine de projets. Une belle opération !

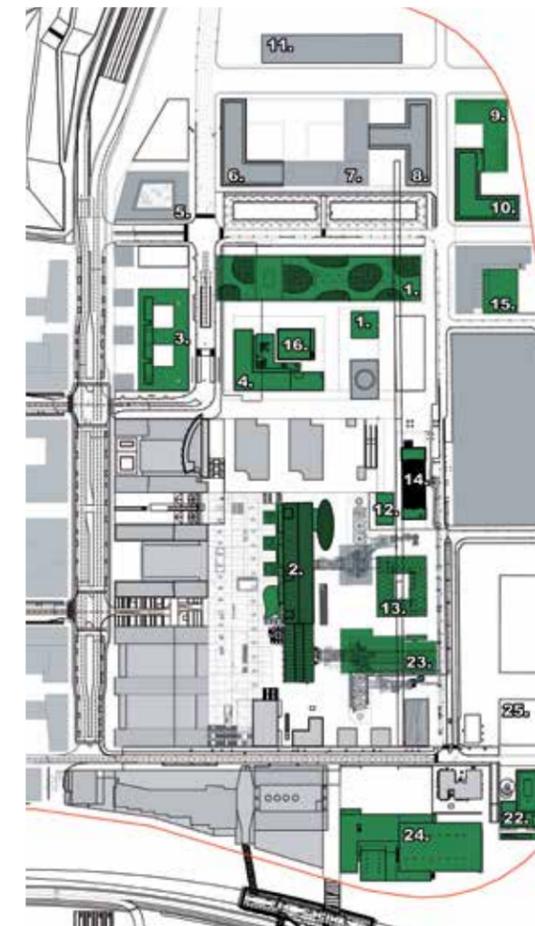
LA CITE DES SCIENCES PHASES DE DEVELOPPEMENT

Une vingtaine de projets de construction seront achevés dans la phase finale de la Cité des Sciences. La construction des bâtiments de l'Etat dans le futur quartier universitaire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux se fait en deux phases. Dans un premier temps, à l'horizon 2014-2017, sont construits les bâtiments de l'Université qui sont indispensables pour le fonctionnement des deux facultés qui viendront rejoindre le site. Il s'agit de la Maison du Savoir, bâtiment central de l'Université, de la Maison des Sciences Humaines, de la Maison du Livre et de la Maison du Nombre avec la Centrale de production de froid et le Centre de Calcul de l'Université. Au programme de la première phase de construction figurent encore la Maison de l'Innovation, la Maison des Arts et des Etudiants, le Bâtiment Laboratoires et les Ateliers d'Essais Ingénieurs.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. L'aménagement des espaces publics et l'intégration des hauts fourneaux dans le quartier urbain comptent également parmi les projets de la phase 2014-2017.

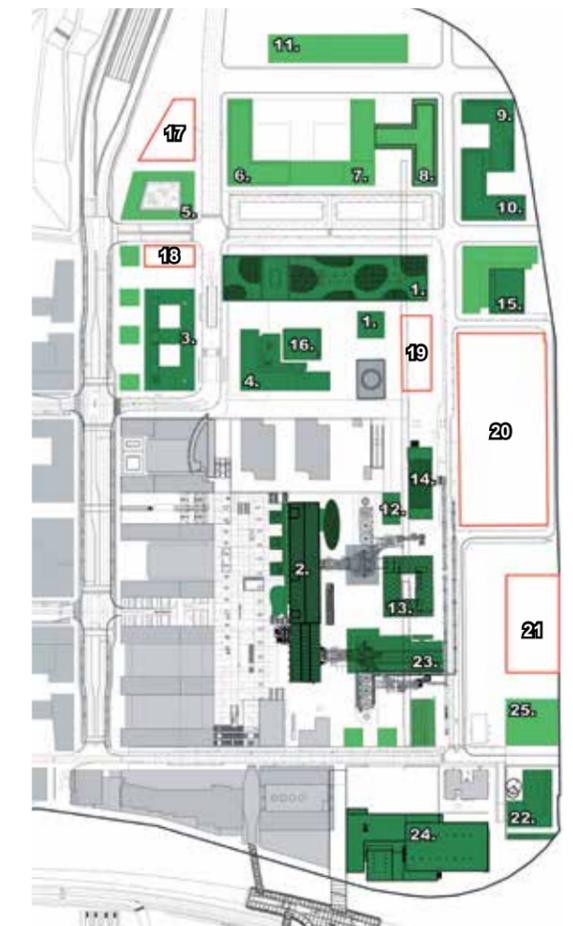
Les autres bâtiments destinés aux sciences naturelles, prévus dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, seront construits dans une deuxième phase. Ceci concerne aussi la Maison de l'Ingénieur. Dans la première phase, les fonctions de cet immeuble sont réparties sur d'autres bâtiments, complétés par des ateliers d'essais.

Plan d'implantation des bâtiments de la Cité des Sciences



phase 2014-2017

1. la maison du savoir
2. la maison du livre
3. la maison des sciences humaines
4. la maison du nombre
5. la maison de l'ingénieur
6. la maison des matériaux II
7. la maison de l'environnement I
8. la maison de l'environnement II
9. la maison des matériaux I
10. la maison de la vie
11. les ateliers et halles d'essais
12. le bâtiment biotech



phase finale

13. la maison de l'innovation
14. l'incubateur d'entreprises
15. les ateliers d'essais ingénieur
16. la maison des arts et des étudiants
- 17-21. terrains en réserve
22. le bâtiment administratif pour le compte de l'Etat
23. le centre national de la culture industrielle
24. la rockhal
25. les archives nationales
26. les logements

LE BATIMENT ADMINISTRATIF



Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat accueille l'Administration de l'Environnement, l'Administration de la Gestion de l'Eau, la Commission nationale pour la protection des données ainsi que les services du Fonds Belval.

Le bâtiment est implanté au Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité immédiate des vestiges industriels. Il a une hauteur totale de 60 m et dispose d'une surface brute de +/- 18 000 m². Le bâtiment regroupe des surfaces de bureaux, des laboratoires et des fonctions communes aux

administrations qu'il héberge. La volumétrie du bâtiment est basée sur une géométrie simple, constituée d'un socle élargi de 20 m de haut d'où émerge une tour rectangulaire. Le socle comprend les accès au bâtiment, les parties communes et les laboratoires de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration de l'Environnement. La tour se compose de surfaces de bureaux qui se développent autour d'un noyau central contenant sanitaires, kitchenettes, ascenseurs, escaliers de secours et les gaines techniques. Au sous-sol se trouvent le parking pour les voitures de service et les locaux techniques.

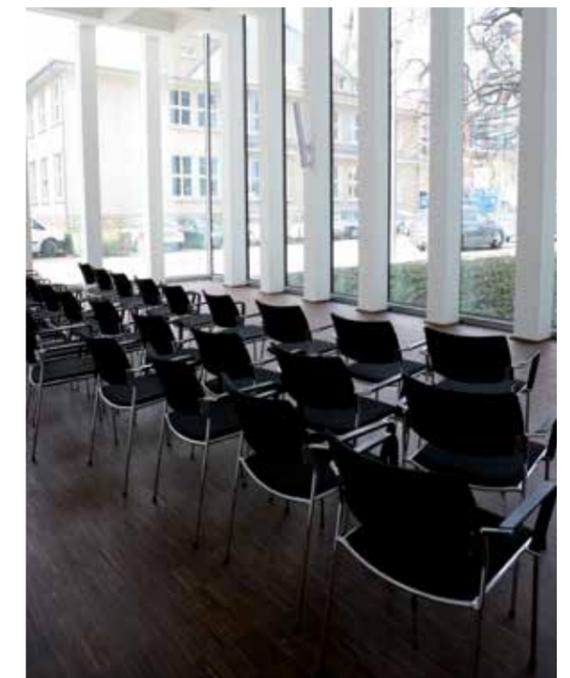


L'architecture du bâtiment se distingue par une grande simplicité et une raffinesse dans le détail. Le socle massif et minéral, réalisé en briques foncées ajourées par des châssis en aluminium éloxé, supporte la tour, dont le caractère minéral s'estompe avec la hauteur, au profit de l'aluminium et du verre, pour finir par se confondre avec la transparence de l'air. Le choix des matériaux fait référence aux origines de l'architecture industrielle dont la mémoire nourrit le site.

Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat à Belval a été mis en service à la fin de l'année 2012 et inauguré le 18 mars 2013.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Bruck & Weckerle Architekten
Ingénieur en génie civil: Ney & Partners
Ingénieur en génie technique: EKOPLAN*



LES HAUTS FOURNEAUX



La loi relative aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux A et B de Belval, entrée en vigueur le 3 août 2010, couvre les travaux de traitement des surfaces et de restauration des hauts fourneaux ainsi que leur intégration dans le site urbain. Le projet prévoit la restauration d'éléments importants des hauts fourneaux et la mise en peinture voire l'application d'un vernis sur les structures industrielles menacées par les intempéries. Le concept de couleurs a été élaboré par le designer Ingo Maurer qui est également en charge du projet d'illumination des vestiges industriels.

Les travaux de traitement des surfaces ont commencé en 2011 sur les cowpers et l'épuration des gaz du haut fourneau B. En 2012 les traitements

sur le haut fourneau B ont été achevés et parallèlement ont commencé les travaux sur le haut fourneau A. Pour les traitements des surfaces, la charpente métallique a été sablée et repeinte. Les chaudronneries ont été nettoyées à haute pression à l'eau et traitées avec un vernis transparent. Les mesures de conservation et de restauration seront achevées fin 2013.

En 2012, une partie du « Highway » a été démolie pour être reconstruite à l'identique. Le Highway est le chemin qui desservait les halles de coulées des deux hauts fourneaux A et B de Belval. Cette voie carrossable se situe à une hauteur de 7 à 8 m du niveau de l'usine. Il était accessible par deux rampes. Le Highway avait une longueur totale de 538 m et une largeur carrossable de 6,20 m.



L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES



L'Incubateur d'entreprises est une infrastructure destinée à accueillir des jeunes entreprises qui se créent à partir de projets de recherche dans le cadre de la Cité des Sciences. Elle met à disposition des infrastructures et un encadrement favorisant le transfert de technologie et le développement industriel et commercial des projets. Cette mission revient à la société «Technoport S.A.» qui est installée dans le nouveau bâtiment.

L'Incubateur est aménagé dans les anciens vestiaires situés à proximité immédiate du haut fourneau B. Le concept architectural de « la boîte dans la boîte » permet de répondre aux

contraintes qu'impose le bâtiment : alors que l'enveloppe extérieure est restaurée à l'identique dans les parties de l'ouvrage restant inchangées, une double peau intérieure compense les déficits de la structure existante en matière de qualification thermique. Un compromis habile qui donne à cet équipement une véritable qualité architecturale et qui permet de mettre en évidence les caractéristiques de l'ouvrage d'origine, tout en répondant aux exigences en matière de confort et de fonctionnalité.

Le bâtiment a une surface brute de quelque 4800 m² et comporte trois parties bien distinctes. Les surfaces propres à la gestion

de l'Incubateur, les surfaces locatives privées qui sont les surfaces mises à disposition des créateurs d'entreprises, et finalement, les surfaces communes qui comportent les locaux et infrastructures logistiques qui peuvent être utilisées par tous les locataires de l'Incubateur.

La construction du bâtiment était achevée au printemps 2011. Au cours de l'année 2012, l'équipement informatique et mobilier a été mis en place en collaboration avec l'exploitant. L'Incubateur a été inauguré le 2 juillet 2012.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Arlette Schneiders Architectes
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique: SIT-LUX*



LA MAISON DU SAVOIR



La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences implanté dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il regroupe les fonctions communes de l'Université - l'enseignement général, le rectorat et l'administration centrale. Premier projet de la Cité des Sciences, la Maison du Savoir constitue le noyau, autour duquel gravitent les maisons thématiques qui accueillent les activités de recherche dans les différentes disciplines scientifiques.

Architecture sculpturale, l'ensemble du bâtiment est enveloppé d'une double grille en aluminium qui, d'un côté, sert de protection solaire et, de l'autre, permet un haut degré de transparence, tout en créant un effet moiré qui fait vibrer les lignes orthogonales. La simplicité apparente du bâtiment traduit une recherche fonctionnelle approfondie, alliant l'efficacité à l'esthétique

intemporelle, ce qui confère à la Maison du Savoir une structure toute de sobriété et de clarté : une grande barre et une tour posées sur deux socles se partagent les fonctions de l'enseignement et du rectorat. Cette dynamique conjointe – transmission horizontale du savoir, élancement vertical de l'institution – en fait un véritable symbole de l'Université du Luxembourg.

La barre horizontale a une longueur de 180 m et est posée sur deux socles de 45 m. La tour atteint une hauteur de 83 m. Le bâtiment a une surface brute de 62 000 m² avec une capacité maximale de 4 280 places destinées à l'enseignement et 500 places de bureaux. Les infrastructures d'enseignement comprennent le grand auditoire de 750 places, les salles d'enseignement et l'accueil des étudiants et des professeurs vacataires. Un parking souterrain

comprend quelque 400 emplacements. Dans un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C sera aménagé un restaurant universitaire ouvert également au public.

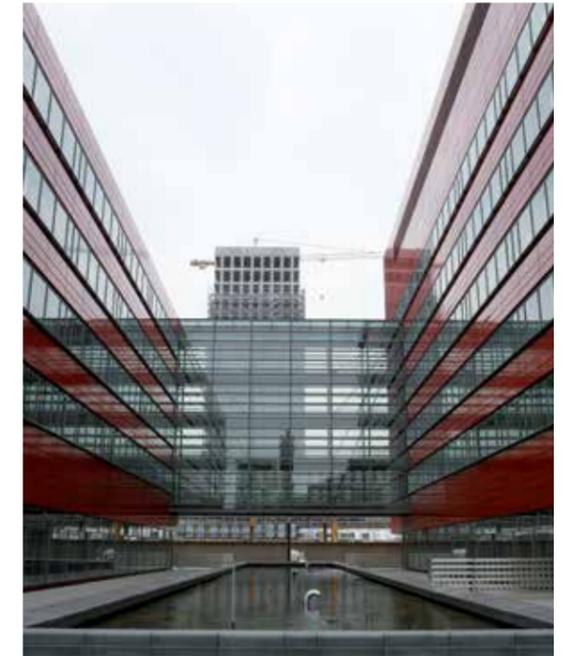
Le gros œuvre de la barre était achevé en été 2012. La construction de la tour touchait à sa fin au début de l'année 2013. La mise à disposition de la Maison du Savoir est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés Architectes

Ingénieur en génie civil: Jan Van Aelst BVBA

Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering



LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

La Maison des Sciences Humaines se situe dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'Ouest de la Maison du Savoir. La Maison des Sciences Humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en Master de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education et du CEPS/INSTEAD (Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques).

La recherche théorique dans les sciences humaines ne requérant que très peu d'infrastructures spécialisées, à l'exception des laboratoires de langues, l'essentiel de l'espace est consacré à des surfaces de bureaux modulables selon les besoins des unités de recherche, qui peuvent comporter jusqu'à trente chercheurs et doctorants. Les nombreux séminaires exigent par ailleurs des salles de réunion et de travail pouvant accueillir des groupes plus ou moins restreints. Le



programme prévoit également des surfaces commerciales et des logements. Ces derniers seront réalisés dans une phase ultérieure.

La forme simple et épurée du bâtiment est générée essentiellement par les contraintes urbanistiques et par l'exigence d'une flexibilité d'utilisation optimale. Il en résulte un volume sans artifices, revêtu d'une peau en fibre de béton rugueuse et mate, posé sur un rez-de-chaussée vitré et transparent. Ce choix des matériaux découle de la volonté de créer – autour des trois jalons que sont les hauts fourneaux, la tour de la banque RBC et la Maison du Savoir – une urbanité harmonieuse, sans excès d'architecture.

Le bâtiment a une surface brute de 26 500 m² dont 8 500 m² de surface nette pour la recherche

correspondant à une capacité maximale de 850 places de travail. La partie Nord de la parcelle, réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines, sera aménagée avec un jardin couvert.

Les travaux de gros oeuvre ont été achevés en avril 2012. La mise à disposition de l'ouvrage est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep

Ingénieur en génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs - conseils

Ingénieur en génie technique: BETIC

Ingénieurs-conseils et Studiebureau r. Boydens

LA MAISON DE L'INNOVATION

La Maison de l'Innovation est un bâtiment destiné aux activités de recherche dans les domaines de l'information, de la communication et de la santé. Il accueillera plusieurs départements du Centre de Recherche Public Henri Tudor, les services de Luxinnovation ainsi que le Centre de Formation Professionnelle Continue Dr Widong. Le bâtiment mettra à disposition des surfaces de recherche théorique et des surfaces de bureaux.

La Maison de l'Innovation est implantée entre les hauts fourneaux A et B, à l'emplacement de la halle des coulées du haut fourneau B. Le bâtiment s'insère avec précision dans le nouveau contexte urbain entre les vestiges industriels et bénéficie de la proximité directe de l'Incubateur d'entreprises et du bâtiment Biotech ou Maison de la Biomédecine, avec lesquels la Maison de l'Innovation forme une entité opérationnelle.

Le bâtiment se compose de cinq étages de bureaux représentant une surface nette de 5000 m² avec une capacité de 500 postes de travail pour chercheurs. Au rez-de-chaussée sont prévues des surfaces commerciales en galerie ouverte, orientées essentiellement vers la place des Hauts Fourneaux.

L'architecture de la Maison de l'Innovation fournit une réponse calme et épurée à la richesse opulente des vestiges industriels. La Maison de l'Innovation se présente sous forme d'un volume simple rectangulaire de 53 x 43 m définissant un anneau périphérique continu d'une profondeur d'environ 15 m. Cette structure bâtie libre en son centre un vaste espace ouvert. L'anneau formé par les cinq niveaux de bureaux est posé sur un rez-de-chaussée largement ouvert sur les quatre côtés pour souligner ainsi le caractère public de l'espace central.

Le chantier de la Maison de l'Innovation a démarré en 2012. Une coulée de béton symbolique a eu lieu le 11 janvier 2013. La livraison du bâtiment est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Bourguignon Siebenaler
Ingénieur en génie civil: Bureau d'études Greisch
Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieurs-Conseils



LA MAISON DU LIVRE



De par sa position géographique sur le site dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, la Maison du Livre constitue une vitrine de l'Université et fait partie du pôle socioculturel. Le défi de cette bibliothèque, installée dans l'ancien bâtiment industriel de la « Möllerei », entre la place de l'Académie et la place des Hauts Fourneaux, consiste à échapper justement à cette enveloppe rigide, prédéterminée, pour devenir un espace convivial, doté d'une forte identité.

Le concept architectural prévoit deux parties complémentaires : la première, faisant partie du Centre National de la Culture Industrielle, reste dans son état d'origine, alors que la seconde est entièrement transformée, tout en respectant la volumétrie de l'enveloppe originale. L'entrée de la bibliothèque, quant à elle, se trouve dans un nouveau volume du côté de la place des Hauts Fourneaux.

Les différentes façades constituent pour leur part une enveloppe entièrement vitrée en prismes hexagonaux. Le toit de l'administration, située du côté de la place de l'Académie, est engazon-

né afin de former un « jardin du livre » accessible depuis la bibliothèque, véritable salle de lecture à ciel ouvert.

La Maison du Livre aura une surface brute de 19 200 m² dont 2 600 m² de surface nette destinée à l'enseignement soit 1 060 places de travail et 500 m² de surface nette destinée à l'administration. Plus de 495 000 volumes pourront être stockés dans le bâtiment.

L'appel à candidatures pour le gros œuvre a été lancé début 2012. Le chantier a commencé en avril 2013. La livraison est prévue pour 2016.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Hermann & Valentiny & Associés
Ingénieur en génie civil: Bollinger und Grohmann
Ingénieur en génie technique: Ingenieurbüro Simon
Ingénieur de l'acoustique: Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro

LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS

La Maison du Nombre et la Maison des Arts et des Etudiants constituent un complexe immobilier situé dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. La Maison du Nombre accueillera les enseignants et les chercheurs dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. La Maison des Arts et des Etudiants rassemblera des activités de création et de pédagogie dans toutes les disciplines artistiques, mais aussi la programmation socioculturelle de l'Université. Au rez-de-chaussée se trouvent entre autres des surfaces pour activités commerciales ouvertes sur l'espace public. Le complexe de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants comprend

également le centre de calcul et la centrale de production de froid.

La Maison du Nombre est un bâtiment en forme de «L» qui définit un espace central, où prend place la Maison des Arts et des Etudiants. L'aspect rigoureux de la Maison du Nombre dialogue avec l'image plus ludique de l'architecture de la Maison des Arts et des Etudiants. Par sa simplicité architecturale et la compacité de son volume, le bâtiment fait référence à la typologie traditionnelle des grands immeubles de ville, distinguant les fonctions dans une stratification horizontale.



Au rez-de-chaussée de la Maison du Nombre se trouvent les fonctions publiques, à savoir l'accueil et les salles de réunions. Au premier étage sont regroupées les salles de formation et les salles de réunion. Les surfaces de bureaux du deuxième au sixième étage sont des surfaces modulables. Le centre de calcul se situe au premier et au deuxième sous-sol du côté Nord et s'étend jusqu'au sous-sol de la Maison du Savoir. Le centre de production de froid est installé au deuxième sous-sol et aux étages cinq et six.

La Maison des Arts et des Etudiants est essentiellement constituée d'un grand volume de 25 m de côté accueillant la salle polyvalente, le club des étudiants et les salles pédagogiques. La salle polyvalente dispose d'une salle de régie qui regroupe toutes les commandes scéniques et opérationnelles de la salle.

Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet. La pose de la pre-

mière pierre a été célébrée le 15 mars 2013. La livraison des deux bâtiments est prévue pour 2016.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Witry & Witry

Ingénieur en génie civil: INCA

Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering

LE BÂTIMENT LABORATOIRES ET LES ATELIERS D'ESSAIS INGENIEURS



Le Bâtiment Laboratoires

Le complexe immobilier «Bâtiment Laboratoires » se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie destinées au développement de surfaces de laboratoires pour les besoins de l'Université et des Centres de Recherche Publics. Le concept fondateur répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Il a une surface totale brute de 35 000 m². Il se compose d'une aile Nord et d'une aile Sud qui sont reliées à tous les niveaux. L'aile Nord (Maison des Matériaux I) a une capacité de 300 places de travail et comprend des surfaces de laboratoires modulaires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie.

La Maison des Matériaux I affiche une façade régulière en briques sablées de teinte gris moyen. En contraste avec ces surfaces rugueuses, le contour des fenêtres est matérialisé par des cadres métalliques laqués noirs ou blancs.

L'aile Sud (Maison de la Vie) a une capacité de 360 places de travail et accueille les activités de recherche dans le domaine de la Biologie humaine. Le bâtiment comprend des surfaces de recherche librement aménageables comme bureaux de recherche théorique ou laboratoires de recherche pratique.

La Maison de la Vie est revêtue d'une pierre naturelle apparente qui, par sa couleur grise et beige, s'harmonise avec les projets voisins.

Le 27 mars 2012, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet. Le chantier a démarré en mars 2013. La livraison du bâtiment est prévue en 2017.

Maîtrise d'œuvre pour la Maison des Matériaux I (aile Nord)

*Architecte: Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil: Luxconsult
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

Maîtrise d'œuvre pour la Maison de la Vie (aile Sud)

*Architecte: Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil: Luxconsult
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

Les Ateliers d'Essais Ingénieurs

La parcelle au Sud du Bâtiment Laboratoires est destinée à accueillir des surfaces de recherche théorique, des surfaces de laboratoires, des surfaces d'analyses et de tests. Le projet se compose de trois parties et est réalisable en trois phases de construction différées:

une phase pour les ateliers d'essais et deux phases pour les ailes de laboratoires flexibles. Chaque partie peut être réalisée et affectée indépendamment des autres. La première partie qui sera réalisée à court terme concerne les Ateliers d'essais Ingénieurs. Elle a une surface brute de 2 000 m².

Le 27 mars 2012, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet. Le chantier démarre au printemps 2013. La livraison est prévue en 2015.

Maîtrise d'œuvre pour les Ateliers d'Essais Ingénieurs

*Architecte: Michel Petit architecte / Jean Petit architectes
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique: Goblet Lavandier & Associés*



LES AMENAGEMENTS URBAINS

Le projet des aménagements urbains se compose de deux parties, à savoir : les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

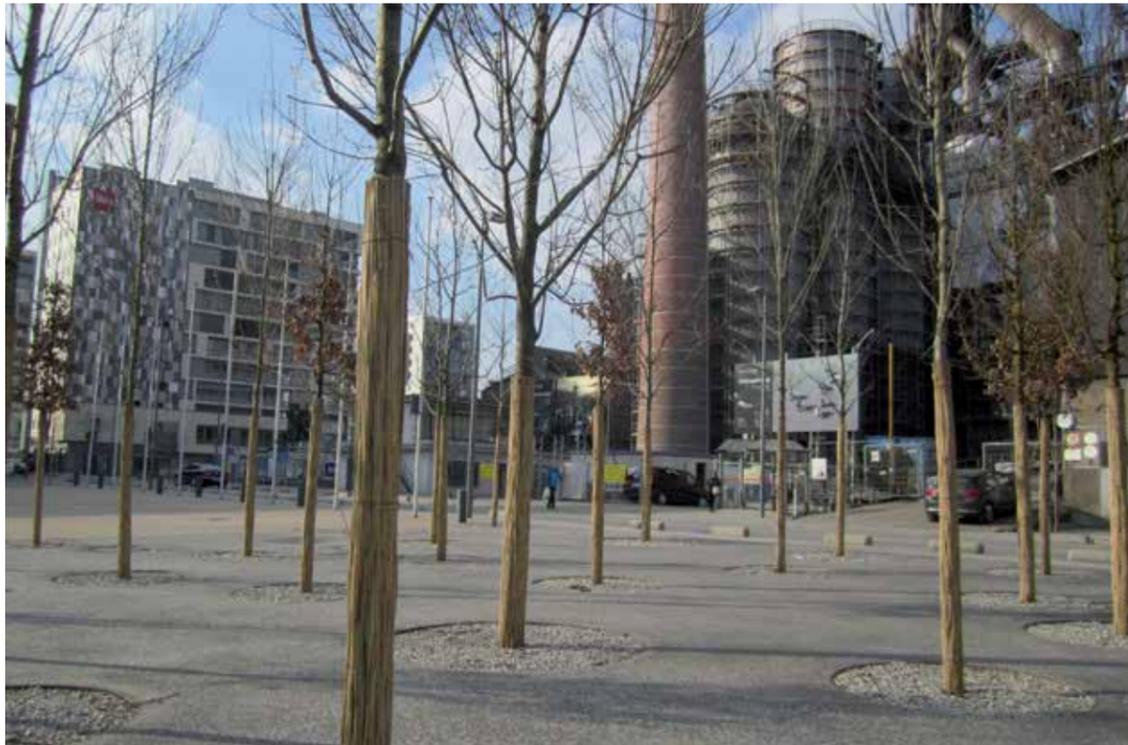
- un pavement en briques;
- des plans d'eau;
- des jardins d'hiver;
- des tapis de mobiliers.

Les surfaces à aménager dans une première phase représentent 42 000 m² de surfaces pavées et 9 400 m² de bassins. Les surfaces d'eau constituent un élément majeur de l'aménagement de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Par réflexion, la multiplicité de bassins diffuse la lumière sur l'ensemble du quartier.

Les jardins d'hiver sont des structures métalliques légères, à l'image de serres ou d'ombrières qui abritent des jardins en pleine terre.

La première opération a été réalisée en 2012 avec l'aménagement de la place devant la Rockhal. Le concept très simple vise à créer une place urbaine avec peu d'éléments. La grande surface est divisée en plusieurs zones. La partie centrale devant les portes d'entrées et un couloir d'un des grands portails restent libres et conservent le revêtement existant. Ainsi la circulation des visiteurs lors des grandes affluences n'est pas entravée.



Deux zones ont été aménagées avec des arbres à hautes tiges, délimitant des espaces plus conviviaux avec du mobilier urbain pour s'asseoir. Les arbres forment un écrin de verdure à la terrasse du restaurant de la Rockhal. Ces zones sont asphaltées, maintenant le caractère urbain et fonctionnel de la place. Les cabanons de fortune, installés lors des grands concerts, seront remplacés par des pavillons permanents plus esthétiques.

La première phase des travaux dans la partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est réalisée en 2013.

Maîtrise d'œuvre

*Paysagiste: Michel Desvigne paysagiste / Areal landscape architects
Éclairage urbain: Ingo Maurer
Génie civil: Icone
Génie technique / fontainerie: Goblet*

*Lavandier & Associés / F&D (Fontaineries & Développements)
Génie technique / réseau froid: Goblet Lavandier & Associés
Génie technique / gestion des eaux: EEPI
Consultant botanique: Oeko-Bureau
Coordinateur pilote: Arcoop*

Parking de liaison

Dans le projet des aménagements urbains est compris une extension du parking réalisé dans le cadre de la construction de la Maison du Savoir qui comporte 417 emplacements.

En liaison avec celui-ci sera construit un parking d'extension comportant 210 emplacements sur sur trois niveaux en sous-sol. A l'extérieur sera aménagé un parking en plein air avec 560 emplacements.

LE CONCOURS POUR LE CENTRE SPORTIF

Le 28 mars 2012, le Fonds Belval a lancé un appel de candidatures pour un concours restreint d'architecture en vue de la construction du Centre sportif Belval. Le 15 juin, le jury s'est réuni pour sélectionner huit candidats sur dossier parmi les 51 demandes de participation.

Les candidats sélectionnés:

1. Barreca & La Varra (I)
2. Paul Bretz Architectes (L)
3. Planet + (L)
4. Besch Da Costa Architectes (L)
5. Philippe Samyn and Partners / i-PLAN by Marc Gubbini architectes (B/L)

7. Schemel Wirtz Architectes / VenhoevenCS architecture + urbanism (L/NL)

8. Nieto Sobejano architectes / Aea architectes (E/F)

Le Centre sportif Belval servira aux besoins des usagers de la Cité des Sciences et au Lycée Bel-Val ainsi que du grand public et des associations sportives. Il sera implanté à l'Est du Lycée Bel-Val sur une surface de quelque 30 000 m² et sera accessible depuis le Square Mile et le Parc Belval.

Le Centre sportif Belval comporte :

- une structure d'accueil
- un centre de natation
- un centre de pédagogie du sport
- un centre multisport.



Un espace de sport en plein air et des logements complètent le programme.

Le 13 décembre 2012 a eu lieu la proclamation des résultats du concours avec exposition des projets au bâtiment massenoire. Le jury n'a pas décerné de premier prix.

2^e prix : Paul Bretz Architectes (L); bureau d'études: INCA ingénieurs-conseils (L); ingénieur génie civil: Knippers Helbig (D); ingénieur génie technique: Betic ingénieurs-conseils (L)

3^e prix : Nieto Sobejano architectes (E) / Aea architectes (F); ingénieurs génie civil et génie technique: OTE Ingénierie (F)

3^e prix : Paczowski et Fritsch Architectes (L) ; ingénieur génie civil: KiP z.o.o. Kapela and Pachowski (PL); ingénieur génie technique: SGI Consulting (L)

NOUVELLE EXPOSITION «BELVAL & MORE»



En décembre 2012, l'exposition installée dans le bâtiment massenoire a fait peau neuve en proposant un regard plus vaste au-delà du site de Belval. Le premier grand volet de la nouvelle exposition montre, en quatre parties, le contexte historique et contemporain dans lequel évolue le site de Belval. Les chapitres « Terres rouges exploitées » et « Terres rouges en friches » évoquent le passé industriel et les projets de reconversion actuels dans le bassin minier, la partie « Dynamique de la ville industrielle » présente le développement architectural et urbain de la ville d'Esch-sur-Alzette et de Belvaux depuis le XIX^e siècle, le dernier chapitre « Paysages urbains de la région Sud » finalement, révèle les spécificités de la région et explique le projet « Raumvision Côte du Sud », une approche nouvelle de mise en valeur de la ré-

gion Sud. A chaque chapitre correspondent des informations succinctes sur écrans tactiles traitant un large éventail de sujets liés au développement urbain de la région ainsi que des films présentés dans la salle de projection.

L'urbanisme et l'architecture de la Cité des Sciences font l'objet du second volet de l'exposition permanente. La grande maquette de la Terrasse des Hauts Fourneaux et un nouveau film 3D donnent une idée bien précise de l'aspect du futur quartier universitaire.

Des expositions temporaires et des manifestations ponctuelles sont organisées en complément des sujets traités dans l'exposition. La première exposition temporaire montrait les résultats du concours d'architecture pour le Centre sportif Belval à Belvaux, la deuxième présente le projet d'art public « Public Art Experience ».

Lieu d'information de la Cité des Sciences, d'expositions, de conférences et de débats, la « massenoire » est devenue une destination incontournable pour ceux ou celles à qui tient à cœur le développement de la région Sud du pays. Jusqu'à la fin de l'année 2012 l'exposition a attiré 9 680 visiteurs dont 3 600 en visite guidée.

L'exposition est ouverte du mercredi au vendredi de 12h00-19h00, le samedi de 10h00-18h00 et le dimanche de 14h00-18h00. Des visites guidées pour groupes sont organisées sur rendez-vous.



LE PAVILLON SKIP

Jusqu'à l'ouverture de l'exposition sur la Cité des Sciences dans le bâtiment «massenoire», le Skip a fait fonction de lieu d'accueil dans le cadre des visites guidées organisées par le Fonds Belval en servant de salle de projection et d'aménagements. Depuis 2011, le Fonds Belval utilise le pavillon Skip surtout pour des réunions et ateliers internes, comme p. ex. les réunions des jurys de concours.

Le pavillon Skip est également mis à disposition contre une participation aux frais à d'autres organismes publics et à des associations œuvrant dans l'intérêt du développement régional.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champ d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 13 membres :

Monsieur Germain Dondelinger

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Chargé de Direction de la planification
de la mobilité au Ministère du
Développement durable et des
Infrastructures - Département de
l'Aménagement du Territoire

Monsieur René Biwer

Directeur de l'Administration des Ponts
et Chaussées

Madame Maryse Fisch

Première Conseillère de Gouvernement
au Ministère de l'Égalité des Chances

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de Gouvernement 1^{ère}
classe au Ministère de l'Économie et du
Commerce extérieur

Madame Françoise Kuth

Attachée de Gouvernement 1^{er} en rang
au Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration
des Bâtiments Publics

Monsieur Daniel Miltgen

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Logement

Monsieur Paul Schuh

Directeur de l'Institut Luxembourgeois
de Régulation

Monsieur Jean-Claude Sinner

Conseiller de Gouvernement 1^{ère}
classe au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures

Monsieur Raymond Straus

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle

Monsieur Marc Vanolst

Inspecteur des Finances à l'Inspection
générale des Finances

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de
Sanem avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame Simone Asselborn-Bintz

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et graphistes qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint

Michèle Lamesch, Secrétaire de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor, Secrétaire

Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Jil Lasch, Secrétaire

Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique

Xavier Cavallone, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich, Économiste, chef du service financier

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet

Guy Spenner, Ingénieur génie technique, chef de projet

Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Nassera Remili, Ingénieure technique, chargée d'affaires techniques

Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Lionel Duarte, Technicien

Carlo Mathias, Technicien

Marco Disteldorf, Technicien

Monica Gortan, Technicienne

Angélique Nicolay, Technicienne

Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, chargée de mission culture & communication

Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.



Au Conseil d'Administration du
Fonds Belval (Etablissement Public)
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Conformément au mandat donné par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Ministère de tutelle de l'Etablissement Public Fonds Belval, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds Belval, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

STATERA AUDIT, S.à r.l.
28, rue Henri VII L-1725 Luxembourg
T +352 26 37 55 23

R.C.S.L. B156.148
TVA LU24291029
www.statera.lu

A MEMBER OF GENEVA GROUP INTERNATIONAL



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Belval au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la note 7 aux comptes annuels. Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Les informations à disposition à ce jour sont jugées insuffisantes par le conseil d'administration pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a par conséquent été constituée dans les comptes annuels.

Luxembourg, le 12 mars 2013

STATERA AUDIT S.à r.l.
Cabinet de Révision agréé

représenté par



Yves Thorn
Partner



Claudine Wilhelm
Partner

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2012 (exprimé en EUR)

A C T I F	31.12.2012	31.12.2011	P A S S I F	31.12.2012	31.12.2011
ACTIF IMMOBILISE (Note 3)			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles			Capital souscrit (Note 4)	3.500.000,00	3.500.000,00
Licences et logiciels	7.131,29	13.321,50	Résultats reportés	(890.908,38)	(1.356.271,68)
Immobilisations corporelles			Résultat de l'exercice	(241.011,12)	465.363,31
Constructions	0,02	1.675,54	DETTES	<u>2.368.080,50</u>	<u>2.609.091,63</u>
Installations techniques et machines	100.303,80	75.107,50	Interventions de l'Etat et de l'Union européenne	4.000.227,43	5.647.544,21
Autres installations, outillage et mobilier	6.321,52	36.138,69	Contributions financières FEDER sur projets (Note 5)	4.292.119,45	4.292.119,45
ACTIF CIRCULANT			Préfinancement de l'Etat luxembourgeois (Note 8)		
Dépenses réalisées sur les projets en cours (Note 6)	326.814.569,45	250.875.675,32	Interventions de Tiers	7.760.000,00	7.760.000,00
Autres créances (Note 5)	998,74	1.580.927,04	Avance de fonds reçue (Note 9)	<u>16.052.346,88</u>	<u>17.699.663,66</u>
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	2.115.522,05	2.213.343,36	Dettes sur les projets en-cours		
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an			dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques	3.197.224,26	3.003.193,92	a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 10)	304.653.729,96	228.938.690,28
postaux, chèques et en caisse	332.128.114,50	257.673.139,64	b) Dettes sur achats et prestations de services (Note 11)	2.823.692,15	2.449.490,14
			dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		
			a) Dettes sur achats et prestations de services	5.623.213,75	5.672.161,56
			b) Dettes fiscales	<u>606.224,60</u>	<u>284.628,44</u>
			313.706.860,46	<u>313.706.860,46</u>	<u>237.344.970,42</u>
			Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval		
			dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
			a) Dettes sur achats et prestations de services	31.990,00	70.845,45
			b) Dettes au titre de la sécurité sociale	82.593,29	74.811,71
			114.583,29	<u>114.583,29</u>	<u>145.657,16</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>332.241.871,13</u>	<u>257.799.382,87</u>	TOTAL DU PASSIF	<u>332.241.871,13</u>	<u>257.799.382,87</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

- 3 -

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2012
(exprimé en EUR)

C H A R G E S	2012	2011
Autres charges externes	375.147,87	336.954,84
Frais de personnel (Note 13)		
Salaires et traitements	1.988.096,90	1.793.521,36
Charges sociales	318.583,32	283.038,42
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	89.014,09	88.047,75
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	469.965,48	0,00
Autres charges d'exploitation (Note 14)	81.764,95	113.569,90
Intérêts et charges assimilées	771,26	730,67
Charges exceptionnelles	49,00	2.234,70
Bénéfice de l'exercice	0,00	465.363,31
TOTAL DES CHARGES	<u>3.323.392,87</u>	<u>3.083.460,95</u>
P R O D U I T S		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 12)	3.000.000,00	2.750.000,00
Autres produits d'exploitation	36.250,34	61.180,67
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	0,00	185.263,28
Autres intérêts et produits assimilés	19.922,96	27.501,08
Produits exceptionnels (Note 15)	26.208,45	59.515,92
Perte de l'exercice	241.011,12	0,00
TOTAL DES PRODUITS	<u>3.323.392,87</u>	<u>3.083.460,95</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2012

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la Loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la Loi modifiée du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications. Afin d'améliorer la présentation des comptes, certains reclassements ont été effectués au 31 décembre 2012. Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 et afin d'assurer la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre, ces reclassements ont également été réalisés sur les soldes repris au titre de l'exercice 2011.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines: 25 %
- Autres installations et outillage: 25 % et 33 %
- Mobilier: 10 % et 25 %

Projets en cours

Les projets en-cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en-cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par le Fonds Belval.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE

31 décembre 2012
Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles
- suite -

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

En Euro	Valeur brute au 01.01.12	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.12	Cumul corrections de valeur au 01.01.12	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 31.12.12	Valeur nette comptable au 31.12.11	Valeur nette comptable au 31.12.12
Immobilisations incorporelles										
- Licences et softwares	612.848,45	2.428,80	0,00	615.277,25	599.526,95	8.619,01	0,00	608.145,96	13.321,50	7.131,29
Total Immobilisations incorporelles	612.848,45	2.428,80	0,00	615.277,25	599.526,95	8.619,01	0,00	608.145,96	13.321,50	7.131,29
Immobilisations corporelles										
- Constructions	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	1.099.938,24	1.675,52	0,00	1.101.613,76	1.675,54	0,02
- Installations techniques et machines	583.168,84	70.510,69	0,00	653.679,53	508.061,34	45.314,39	0,00	553.375,73	75.107,50	100.303,80
- Autres installations, outillage et mobilier	511.139,64	3.588,00	0,00	514.727,64	475.000,95	33.405,17	0,00	508.406,12	36.138,69	6.321,52
Total Immobilisations corporelles	2.195.922,26	74.098,69	0,00	2.270.020,95	2.083.000,53	80.395,08	0,00	2.163.395,61	112.921,73	106.625,34
Total Immobilisations	2.808.770,71	76.527,49	0,00	2.885.298,20	2.682.527,48	89.014,09	0,00	2.771.541,57	126.243,23	113.756,63

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2012
- suite -

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

Note 4 - Dotations en capital

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de EUR 3.500.000.

Note 5 - Autres créances / Contributions financières Feder sur projets

Au 31 décembre 2011 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	31/12/2012 Montant total des contributions finan- cières	Ajustement de l'exercice	31/12/2012 Montant total ajusté des contributions financières	Montant reçu	Reste à rece- voir
Sécurisation des hauts fourneaux	990.437,68	0.00	990.437,68	990.437,68	0,00
Incubateur	1.990.106,53	-66.389.74	1.923.716.79	894.467.70	1.029.249.09
Biotechnologie	2.667.000,00	-1.580.927.04	1.086.072.96	1.580.927.04	1.086.072.96
Total	5.647.544,21	-1.647.316.78	4 000 227.43	3.465.832.42	2.115.322.05

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de 1.990.106,53 EUR. Au cours de l'exercice 2012, un ajustement financier a été réalisé sur la déclaration de créance finale de 66.389,74 EUR suivant les disponibilités budgétaires de la première partie du programme.

Le montant total des contributions financières s'élève à 1.923.716,79 EUR.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2012
- suite -

Au cours des exercices 2009 à 2012, le montant versé relatif à ces conventions est de 894.467,70 EUR. Le montant restant à recevoir de 1.029.249,09 EUR est présenté à l'actif du Bilan parmi les postes « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Dans le cadre de la construction du bâtiment pour la Biotechnologie, une convention FEDER Objectif 2 a été signée pour un montant total de 2.667.000,00 EUR. En 2012, une première tranche de 1.580.927,04 EUR a été reçue. Le montant à recevoir est présenté à l'actif du Bilan parmi les postes « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an » pour un montant de 1.086.072,96 EUR.

Selon la convention signée entre le Fonds Belval et l'Université du Luxembourg (Note 9), les subventions FEDER reçues pour le bâtiment de la Biotechnologie doivent être transférées à l'Université, ce qui a conduit à un ajustement du montant des contributions financières à hauteur de 1.580.927,04 EUR.

Note 6 – Projets en cours

Le montant des dépenses réalisées sur les projets en cours s'élevait à 326.814.569 EUR (2011 : 250.875.675 EUR) au 31 décembre 2012. Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Dépenses réalisées	Montant emprunté au 31 décembre 2012 (2)
Sécurisation des hauts fourneaux	15.760.322	15.078.558	14.043.880
Mise en valeur des hauts fourneaux	27.857.829	16.469.424	15.306.960
Centre de musique amplifiée	31.858.316	31.704.094	31.695.130
Nouvelles archives nationales		3.239.801	
Incubateur	14.165.241	11.689.841	10.444.124
Bâtiment administratif I	61.703.430	39.327.817	35.867.957
Lycée technique	120.755.048	104.065.233	103.594.720
Maison du Savoir (Centre de conférences)	146.241.041	60.349.539	58.159.744
Maison des Sciences humaines	72.026.589	18.304.622	17.275.999
Bibliothèque universitaire	63.461.581	1.999.348	1.954.338
Maison du Nombre	88.403.675	6.178.049	5.916.118
Maison de l'innovation	40.307.521	2.974.822	2.732.326
Maison de l'ingénierie		491.102	
Aménagement urbain	62.138.636	3.407.105	3.421.738
Laboratoires aîlés nord et sud	240.218	2.136.568	
Biologie verte - La Maison de l'environnement	207.825	207.825	
Maison de la Vie	200.887	7.613.789	
Biologie verte - Sciences biologiques	427.207	200.887	
Biotechnologie	46.603	427.207	
Travaux pratiques ingénieurs - Ateliers	368.958	46.603	
Laboratoires - ateliers - essais matériaux	248.899	368.958	
Parking	44.259	248.899	
Centre sportif		44.259	
Autres		593.334	
Urbanisme - préétudes générales - (1)			
Sous-total	888.094.552	327.407.903	300.413.035
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)		-593.334	4.240.695
Emprunts pour le financement des études préliminaires			304.653.730
Montants indiqués au bilan au 31 décembre 2012		326.814.569	4.292.119
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat luxembourgeois (Note 8)			
Montants totaux au 31 décembre 2012		326.814.569	308.945.849

- (1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Au terme de l'exercice 2011, cette correction de valeur s'élevait à 123.368 EUR. Suite à des dépenses réalisées d'un montant de 469.966 EUR sur un projet en-cours au cours de l'exercice 2012, ayant conduit à une correction de valeur à hauteur de ce montant, la correction de valeur cumulée s'élève à 593.334 EUR au 31.12.2012. Aucune affectation n'a été faite au cours de l'exercice sur un projet, donc aucune reprise de correction de valeur n'a été comptabilisée.
- (2) Montants empruntés au 31.12.2012 pour les projets pour lesquels une loi a été votée.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2012
- suite -

Note 7 - Provision pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant de 3.763.150,58 EUR (2011 : 3.763.150,58 EUR). Le Conseil d'Administration juge que les informations à sa disposition sont, à ce jour, insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Il estime qu'une comptabilisation d'une provision est injustifiée au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2012.

Note 8 - Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de 4.292.119,45 EUR (2011 : 4.292.119,45 EUR) de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 9 - Avance de fonds recue

En 2009, le Fonds Belval a conclu une convention avec l'Université du Luxembourg (conformément à l'article 2 de la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval) pour la construction du bâtiment de Biotechnologie pour un montant total de 7.760.000,00 EUR (2011 : 7.760.000,00 EUR). La somme de 7.760.000,00 EUR (2011 : 7.760.000 EUR) a été reçue en avance de fonds pour ce projet.

Note 10 - Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 11 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 12 - Budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement d'EUR 3.000.000 (2011 : EUR 2.750.000) a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2012
- suite -

Note 13 - Frais de personnel

Au 31 décembre 2012, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 29 personnes (27 au 31 décembre 2011).

Note 14 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

Note 15 – Produits exceptionnels

Au 31 décembre 2011, les produits exceptionnels sont principalement constitués de remboursements de la mutualité des employeurs au titre des exercices 2009 et 2010. Au 31 décembre 2012, les produits exceptionnels sont principalement constitués de régularisations pour des dépenses non adaptées aux projets.

Note 16 - Engagements financiers

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2012 à 466.752.943 EUR (2011 : 395.231.615 EUR) y inclus un montant de 327.407.903 EUR (2011 : 250.999.043 EUR) relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2012 et activées en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à 701.166.000 EUR (2011 : 606.466.000 EUR) au 31 décembre 2012. Le montant utilisé au 31 décembre 2012 s'élève à 300.413.035 EUR (2011 : 220.986.532 EUR).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de 23.097.000 EUR (2011 : 26.647.000 EUR). Le montant de 4.240.695 EUR (2011 : 7.952.158 EUR) est utilisé au 31 décembre 2012.

